



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

1^{ERS} JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE D'ETE EN 2010

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES PLACES POUR L'UNIVERSALITE DESTINEES AUX CNO

L'universalité étant l'un des principaux piliers des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), une procédure a été établie afin de faciliter la participation à la manifestation des Comités Nationaux Olympiques (CNO) qui envoient généralement de petites délégations aux Jeux de l'Olympiade.

Plusieurs places ont été réservées dans chaque sport individuel afin de permettre à quatre (4) athlètes par CNO de participer aux JOJ.

ADMISSIBILITÉ

Les CNO qui ont envoyé moins de neuf (9) athlètes en moyenne aux Jeux d'Athènes et de Beijing (exception faite des sports d'équipe et des invitations) recevront chacun quatre (4) "places pour l'universalité".

À la fin de la période de qualification, les CNO qui n'auront pas réussi à qualifier quatre (4) de leurs athlètes aux JOJ se verront attribuer les dernières places pour l'universalité afin que leur délégation comprenne au moins quatre (4) athlètes.

PROCÉDURE

La procédure se divise en trois phases distinctes :

1. Invitation (janvier – mars 2009)

La période de candidature pour l'obtention des places pour l'universalité débutera en janvier 2009, après publication des systèmes de qualification des FI et des autres documents afférents. Les CNO remplissant les conditions requises seront invités à communiquer, pour mars 2009, les sports pour lesquels ils souhaiteraient recevoir des places pour l'universalité, dans le respect des critères suivants :

- huit (8) préférences au total par ordre de priorité (citées par sport/discipline/épreuve), en tenant compte des éléments suivants :
 - au moins deux (2) sports différents
 - représentation équitable des sexes.

2. Attribution (mars 2009 – mai 2010)

En mars 2009, une commission tripartite sur les JOJ préparera, en collaboration avec les FI concernées, la liste d'attribution des places pour l'universalité en tenant compte, dans la mesure du possible, des préférences communiquées par chaque CNO et des places disponibles dans chaque sport. Les CNO seront alors informés en conséquence et connaîtront le délai auquel ils devront confirmer les noms des athlètes recevant les places pour l'universalité. Les places ainsi obtenues devront être utilisées par les CNO, sauf dans des circonstances exceptionnelles.



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

A noter qu'un certain nombre de sports exigent que des critères soient satisfaits pour l'attribution des places pour l'universalité, tels que le respect de critères de qualification minimaux, afin de préserver l'intégrité physique des participants. Une vérification sera faite par les FI à la fin de la période de qualification.

3. Attribution complémentaire (juin 2010)

À la fin de la période de qualification, les CNO qui n'auront pas obtenu de places pour l'universalité et qui n'auront pas réussi à qualifier quatre (4) de leurs athlètes aux JOJ se verront remettre le nombre de places nécessaire pour leur garantir une délégation d'une taille minimum (4).

La commission tripartite sur les JOJ se mettra en relation avec chacun de ces CNO afin de répondre, dans la mesure du possible, à leurs demandes.

ÉCHEANCIER

Décembre 2008	<ul style="list-style-type: none">✓ Approbation par la CE du CIO des systèmes de qualification des FI pour tous les sports✓ Envoi aux CNO des systèmes de qualification des FI
Janvier – Mars 2009	<ul style="list-style-type: none">✓ Les CNO communiquent leurs préférences par sport/discipline/épreuve pour les places pour l'universalité.
Mars – Mai 2009	<ul style="list-style-type: none">✓ La commission ad hoc sur les JOJ attribue les places pour l'universalité.
Mars 2009 – Mai 2010	<ul style="list-style-type: none">✓ Période de qualification pour les JOJ 2010 (14 mois)✓ Les FI et le SYOGOC supervisent la procédure de qualification pour chaque sport.
1 ^{er} – 21 juin 2010	<ul style="list-style-type: none">✓ Confirmation des places pour l'universalité destinées aux CNO✓ Les CNO qui n'ont pas réussi à inscrire quatre de leurs athlètes aux JOJ recevront des places supplémentaires afin que leur délégation soit composée de quatre athlètes au minimum.
15 juillet 2010	<ul style="list-style-type: none">✓ Date limite pour l'inscription (par nom) dans tous les sports
14 – 26 août 2010	<ul style="list-style-type: none">✓ 1^{ers} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été